

OBJET :

Etude et analyse des
demandes d'aides sociales

Délibération
n°2026-05

Le **quatre mars deux mille vingt-six**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé en mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la présidence de monsieur Patrick GUILLOT.

Date de convocation du conseil d'administration : le 10 février 2026.

Nomenclature actes :

7. Finances

7.10.1 Délibérations relatives aux aides sociales

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 9
Représentée : 3
Absente : 3

Etaient présents : Patrick Guillot, Philippe del Vecchio, Elisabeth Rivard, Magali Philit, Xavier Lateltin, Michelle BERTHON, Marie-Thérèse PICON, Alain-Claude JANIN, Michel Lombardot.

Etaient représentés :

Mme Monique LAUGIER représentée par Elisabeth RIVARD.
Mme Corine BRUN représentée par Philippe del VECCHIO ;
Mme Marie STEHLY représentée par Patrick GUILLOT ;

Etaient absentes : Mme Véronique Doré, Bérangère PAPIN, Irène BISEAU.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration des situations pour des demandes d'aides financières.

Le conseil d'administration, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des aides financières selon le tableau ci-dessous :

N° du dossier	Nature de l'aide	Montant de l'aide accordée	Destinataire de l'aide	Vote
2026-05	Aide à l'accès aux soins	1 500,00 €	Dentiste	unanimité
2026-05	Aide au permis de conduire	750,00 €	Auto-ecole	unanimité
2026-05	Aide au permis de conduire	Refus	Auto-ecole	1 abstention M LATELTIN
2026-05	Aide au loyer	404,23 €	Bailleur	unanimité
2026-05	Aide au loyer	545,46	Bailleur	unanimité
2026-05	Aide aux activités de loisirs	895,00 €	Harmonie	unanimité
2026-05	Aide aux activités de loisirs	90,00 €	Ateliers d'expression	unanimité
2026-05	Aides au périscolaire	80%	Communes de Saint Cyr au Mont d'Or	unanimité
2026-05	Aide à la gestion du budget	Refus	Garage	2 abstentions MM JANIN et LATELTIN
2026-05	Aide à la gestion du budget	600,00 €	Usager	1 abstention M LOMBARDOT

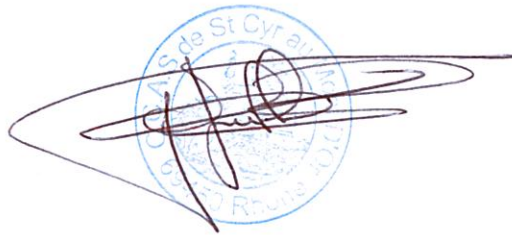
2026-05	Aide à la crèche	Prise en charge de 50% des factures du 01/04/2026 au 31/07/2026	Crèche Flocon Papillon	unanimité
---------	------------------	---	------------------------	-----------

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits,
Suivent au Registre les signatures de tous les membres présents
Copie certifiée conforme,

**Le Président du CCAS,
Patrick GUILLOT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Préfecture le :

Et mis en ligne le :



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.